

## Accueils de Loisirs de Bellenaves et de Louchy Montfand Modalités d'organisation du 5 septembre au 19 décembre 2018



La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe", vise à clarifier la compétence des collectivités territoriales. Dans ce cadre, au plus tard au 1er janvier 2019, la compétence Enfance Jeunesse doit faire l'objet d'une redéfinition statutaire à l'échelle du territoire communautaire.

Une harmonisation des modalités d'organisation des Accueils de Loisirs à compter du 5 septembre 2018 permet d'atténuer les différences de fonctionnement entre l'année 2018 et l'année 2019 assurant ainsi une meilleure continuité de service pour les usagers.

### **I – Les Accueils de Loisirs, pourquoi ?**

Les Accueils de Loisirs sont des temps éducatifs, ludiques et de détente, organisés dans un souci constant de sécurité des participants. Ils offrent aux familles un service d'accueil permettant à chacun une ouverture :

- Sur soi-même en contribuant à l'enrichissement de sa personnalité physique, psychique, affective et sociale par la prise d'initiative et de responsabilité, la créativité, l'expression et l'habileté.
- Sur les autres avec une structure de vie collective définie autour de règles sociales basées sur l'écoute et le respect d'autrui.
- Sur le monde en proposant les moyens de mieux comprendre mais aussi de s'évader de son environnement habituel par l'observation, l'imagination et le développement du goût de la découverte.

La mise en œuvre de ces objectifs est détaillée dans le projet pédagogique des Accueils de Loisirs.

### **II- Les Accueils de Loisirs, pour qui ?**

Les Accueils de Loisirs sont ouverts aux mineurs résidant sur les 60 communes de Communauté de Communes à partir de leur scolarisation à l'école maternelle :

Barberier, Bayet, Bègues, Bellenaves, Biozat, Bransat, Broût-Vernet, Cesset, Chantelle, Chareil-Cintrat, Charmes, Charroux, Chezelle, Chirat-l'Église, Chouvigny, Contigny, Coutansouze, Deneuille-les-Chantelle, Ebreuil, Échassières, Escurolles, Etroussat, Fleuriel, Fourilles, Gannat, Jenzat, la-Ferté-Hauterive, Lafeline, Lalizolle, le Mayet-d'École, le Theil, Loriges, Louchy-Montfand, Louroux-de-Bouble, Marcenat, Mazerier, Monestier, Monétay-sur-Allier, Monteignet-sur-l'Andelot, Montord, Nades, Naves, Paray-sous-Briailles, Poëzat, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Priest-d'Andelot, Saulcet, Saulzet, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Didier-la-Forêt, Saint-Loup, Sussat, Target, Taxat-Senat, Ussel-d'Allier, Valignat, Veauce, Verneuil-en-Bourbonnais, Vicq

Les Accueils de Loisirs sont également ouverts aux mineurs :

- scolarisés sur la Communauté de Communes et les RPI rattachés (certificat de scolarité à fournir)
- dont les parents travaillent sur la Communauté de Communes (attestation employeur à fournir)
- en vacances sur la Communauté de Communes (attestation sur l'honneur à fournir)

Les mineurs de communes extérieures au territoire ne répondant pas aux conditions ci-dessus peuvent être accueillis dans le cadre d'une convention de partenariat mise en place avec la commune ou la communauté de communes concernées.

### **III - Les Accueil de Loisirs, Où ?**

- Accueil de Loisirs le Paturail, rue de la Tuilerie 03330 Bellenaves
- Accueil de Loisirs Château de la Motte, 5 rue de la Bascule 03500 Louchy Montfand

En fonction des effectifs et des projets mis en place, les activités peuvent être organisées sur les structures des communes : bibliothèque, complexe sportif, terrains extérieurs, gymnases, piscine, salle polyvalente,...

#### **IV – Les Accueils de Loisirs, quand ?**

Les accueils de Loisirs fonctionnent les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires aux conditions suivantes :

##### **Accueil de Loisirs à Bellenaves**

Périodes	Date	Horaires	Nombre de jours	Nombre d'heures
Mercredis cycle 1	5/09 au 17/10	7h30-18h30	7	77
Automne	22/10 au 31/10	7h30-18h30	8	88
Mercredis cycle 2	07/11 au 19/12	7h30-18h30	7	77
TOTAL			22	242

##### **Accueil de Loisirs à Louchy Montfand**

Périodes	Date	Horaires	Nombre de jours	Nombre d'heures
Mercredis cycle 1	5/09 au 17/10	7h-18h30	7	80.5
Automne	22/10 au 31/10	7h-18h30	8	92
Mercredis cycle 2	07/11 au 19/12	7h-18h30	7	80.5
TOTAL			22	253

Les Accueils de Loisirs ne fonctionnent pas durant les vacances de Noël.

#### **V - Les Accueil de Loisirs, Comment ?**

##### **1 – Les inscriptions**

Les inscriptions débutent environ 4 à 6 semaines avant la période d'animation. Elles s'effectuent dans la limite des places disponibles et d'une date limite d'inscription précisée pour chacune des périodes.

**Les mercredis en période scolaire**, l'inscription se fait à la **journée avec repas** et à la **demi-journée avec ou sans repas** et doit être planifiée sur une période donnée (cycle mercredis de vacances à vacances).

**Durant les vacances scolaires**, l'inscription se fait soit à la **journée avec repas**, soit à la **demi-journée sans repas** et doit être planifiée sur la période donnée.

Des projets spécifiques et complémentaires peuvent imposer une inscription sur une période donnée.

L'ensemble des pièces à fournir pour l'inscription doit être transmise par les familles avant la participation aux activités. Il est dans l'intérêt des familles de souscrire et/ou de vérifier que leur contrat d'assurance couvre les dommages corporels auxquels leur enfant peut être exposé lors de sa participation aux activités.

##### **2 – Les activités**

###### Les activités sans hébergement

Le concept de loisirs éducatifs sécurisés structure l'ensemble de l'organisation des activités. Dans un environnement aménagé et sécurisé, la journée se déroule autour d'activités thématiques et de temps de détente où les apprentissages sont abordés par le jeu.

Un accueil échelonné est organisé entre 8h30 et 9h et un départ échelonné est organisé entre 17h et 17h30.

##### **3 – Les accueils**

Un accueil complémentaire aux activités est proposé le matin et le soir sur l'ensemble des jours de fonctionnement. L'utilisation de cet accueil doit correspondre à un réel besoin lié aux contraintes des familles. Aussi, une justification pourra être demandée lors de l'inscription. Ce service d'accueil peut également être modifié ou annulé pour raison de service.

Les accueils fonctionnent aux conditions suivantes :

- Accueil à Bellenaves : à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30
- Accueil à Louchy : à partir de 7h et jusqu'à 18h30

#### 4 – Transports vacances scolaires.

Un service de transport est proposé sur l'ensemble des jours de fonctionnement des Accueils de Loisirs. Ce service de transport peut être modifié ou annulé pour raison de service. Il est organisé aux conditions suivantes :

##### Accueil de Loisirs - Belenaves

Circuit n°1		Circuit n°2	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	7:14	Accueil de Loisirs	17:00
Target, église	7:34	Target, église	17:15
Fleuriel, école	7:49	Fleuriel, école	17:30
Fourilles, place	7:57	Fourilles, place	17:38
Etroussat, église	8:02	Etroussat, église	17:43
Ussel-d'Allier, place	8:17	Ussel d'Allier, place	17:48
Chantelle, gendarmerie	8:27	Chantelle, gendarmerie	17:57
Bellenaves, parking collège	8:40	Bellenaves, parking collège	18:07
Accueil de Loisirs	8:45	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:14
Circuit n°3		Circuit n°4	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	7:30	Accueil de Loisirs	17:05
St Bonnet de Rochefort, église	7:45	St Bonnet de Rochefort, église	17:20
Ebreuil, Place St James	7:53	Ebreuil, place st James	17:30
Lalizolle, école	8:03	Lalizolle, école	17:38
Echassières, école	8:11	Echassières, école	17:48
Louroux-de-Bouble, la poste	8:22	Louroux-de-Bouble, la poste	17:58
Coutansouze, église	8:33	Coutansouze, église	18:08
Accueil de Loisirs	8:40	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:18

##### Accueil de Loisirs - Louchy Montfand

Circuit n°5		Circuit n°6	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	7:30	Accueil de Loisirs	17:00
St Loup, église	7:50	St Loup, église	17:20
La Ferté église	8:00	La Ferté, église	17:30
Monetay, école	8:10	Monetay, école	17:40
La Racherie, commanderie N9	8:15	La Racherie, commanderie N9	17:45
Verneuil en Bourbonnais, bourg	8:25	Verneuil en Bourbonnais, bourg	17:55
Saulcet, église	8:30	Saulcet, église	18:00
Bransat, bascule	8:35	Bransat, bascule	18:05
Accueil de Loisirs	8:45	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:15
Circuit n°7		Circuit n°8	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	7:20	Accueil de Loisirs	17:05
Marcenat, église	7:44	Marcenat, église	17:25
Paray sous Briailles, place	7:52	Paray sous Briailles, place	17:33
Loriges, place	7:59	Loriges, place	17:41
Bayet, salle des fêtes	8:11	Bayet, salle des fêtes	17:53
St Pourçain sur Sioule, gare	8:26	St Pourçain sur Sioule, gare	18:08
St Pourçain sur Sioule, parking NDV	8:30	St Pourçain sur Sioule, parking NDV	18:12
Accueil de Loisirs	8:40	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:22

Pour les autres communes, un service de transport pourra être envisagé sur demande auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs

## 5 – Transports mercredis scolaires.

Un service de transport est proposé sur l'ensemble des jours de fonctionnement des Accueils de Loisirs. Ce service de transport peut être modifié ou annulé pour raison de service. Il est organisé aux conditions suivantes :

### Accueil de Loisirs - Belenaves

Circuit n°1		Circuit n°2	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	8:06	Accueil de Loisirs	17:00
Target, église	8:24	Target, église	17:15
Fleuriel, école	8:44	Fleuriel, école	17:30
Fourilles, place	8:52	Fourilles, place	17:38
Etroussat, église	8:57	Etroussat, église	17:43
Ussel-d'Allier, place	9:02	Ussel d'Allier, place	17:48
Chantelle, gendarmerie	9:10	Chantelle, gendarmerie	17:57
Bellenaves, parking collège	9:20	Bellenaves, parking collège	18:07
Accueil de Loisirs	9:25	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:14
Circuit n°3		Circuit n°4	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	8:00	Accueil de Loisirs	17:05
St Bonnet de Rochefort, église	8:15	St Bonnet de Rochefort, église	17:20
Ebreuil, Place St James	8:25	Ebreuil, place st James	17:30
Lalizolle, école	8:40	Lalizolle, école	17:38
Echassières, école	8:50	Echassières, école	17:48
Louroux-de-Bouble, la poste	9:05	Louroux-de-Bouble, la poste	17:58
Coutansouze, église	9:15	Coutansouze, église	18:08
Accueil de Loisirs	9:30	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:18

### Accueil de Loisirs - Louchy Montfand

Circuit n°5		Circuit n°6	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	8:10	Accueil de Loisirs	17:00
St Loup, église	8:30	St Loup, église	17:20
La Ferté église	8:40	La Ferté, église	17:30
Monetay, école	8:50	Monetay, école	17:40
La Racherie, commanderie N9	8:55	La Racherie, commanderie N9	17:45
Verneuil en Bourbonnais, bourg	9:05	Verneuil en Bourbonnais, bourg	17:55
Saulcet, église	9:10	Saulcet, église	18:00
Bransat, bascule	9:15	Bransat, bascule	18:05
Accueil de Loisirs	9:25	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:15
Circuit n°7		Circuit n°8	
Accueil de Loisirs (montée animateurs)	8:12	Accueil de Loisirs	17:05
Marcenat, église	8:32	Marcenat, église	17:25
Paray sous Briailles, place	8:42	Paray sous Briailles, place	17:33
Loriges, place	8:52	Loriges, place	17:41
Bayet, salle des fêtes	9:07	Bayet, salle des fêtes	17:53
St Pourçain sur Sioule, gare	9:17	St Pourçain sur Sioule, gare	18:08
St Pourçain sur Sioule, parking NDV	9:22	St Pourçain sur Sioule, parking NDV	18:12
Accueil de Loisirs	9:30	Accueil de Loisirs (descente animateurs)	18:22

Pour les autres communes, un service de transport pourra être envisagé sur demande auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs

## 6 – Participation financière des familles

	<b>Heures facturées Mercredis scolaires</b>	<b>Heures facturées Vacances scolaires</b>
Accueil matin	1h	1h
Transport matin	Inclus dans journée	0.5h
Journée*	8h	8h
½ journée sans repas	3h	3h
½ journée avec repas*	5h	
Accueil soir	1h	1h
Transport soir	0.5h	0.5h
* repas facturé en sus		

### Activités sans hébergement et accueils :

Nombre de d'heures X 0,0025 % X ressources annuelles des familles avant abattement

Tarif plancher = 0.21 € par heure pour 8 247.60 €      Tarif plafond = 1.46 € par heure pour 58 495.44 €.

Repas : 2 € par repas

Les tarifs « plancher » et « plafond » sont susceptibles d'évoluer en cours d'année en fonction des ressources de référence prises en compte par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les assistants familiaux souhaitant inscrire les enfants qui leur sont confiés bénéficient du tarif plancher de facturation.

Les absences, à défaut de présentation d'un justificatif médical (enfant ou parent), feront l'objet d'une facturation. Ce justificatif médical devra être présenté à la direction de l'Accueil de Loisirs avant la facturation de la période concernée. A défaut, le justificatif médical ne sera pas pris en compte et les absences seront facturées.

La facturation sera établie jusqu'au 31/12 par le CS.